

TOUS LES ELEVES DE 6^{ème} DEVRONT ETRE EN POSSESSION DE 2 MASQUES (textile ou papier jetable) :

- 1 qu'ils porteront sur le visage, dès l'entrée au collège le matin.
- 1 qu'ils auront en réserve, sur eux, afin de le changer après le repas.

A MESDAMES, MESSIEURS LES PARENTS D'ELEVES DE 6^{ème}

**REOUVERTURE DU COLLEGE MITTERRAND
A PARTIR DU LUNDI 18 MAI 2020**



A partir du lundi 18 mai 2020, selon les directives gouvernementales, les élèves de 6^{ème} seront, à nouveau, accueillis au collège, sur la base du volontariat des familles.

La journée du 18 mai sera l'occasion d'une nouvelle prise de contact avec vos enfants. Elle servira, aussi, à faire le point sur les effectifs 6^{ème}.

Le principal

A partir du constat fait ce jour-là, deux hypothèses verront le jour.

Jean Pierre PUJO

Soit :

Affaire suivie par
Mme DUMORA
Téléphone
05 61 37 75 00
Télécopie
05 61 37 75 04
Courriel
0312423r
@ac-toulouse.fr
Rue

L'effectif sur le niveau 6^{ème} est important (plus de 15 élèves d'une classe), tous les élèves ne pourront être accueillis toutes les semaines. Par classe, deux groupes seront constitués. Le groupe 1 travaillera au collège en semaine 1. Il sera au domicile en semaine 2. Pendant ce temps, le groupe 2 sera au domicile en semaine 1 et sera accueilli au collège en semaine 2.

Les groupes pourront être construits sur le principe de « groupes de besoins ».

Soit :

L'effectif est moindre, en dessous de 15 élèves d'une classe, un seul groupe sera constitué et travaillera au collège toutes les semaines.

PIQUEPEYRE
31150 FENOUILLET

Votre enfant sera affecté sur un groupe donné. Il lui sera formellement interdit de changer de groupe et de correspondre physiquement avec un élève d'un autre groupe.

Lundi 18 mai, en fin de d'après-midi, il sera remis à votre enfant un courrier à votre attention qui fixera son emploi du temps pour les semaines à venir, selon l'hypothèse retenue et le groupe auquel il appartiendra.

A noter que les 6èmes n'auront pas cours le mardi 19 et le mercredi 20 mai. Le pont de l'Ascension sera donné le jeudi 21 et le vendredi 22 mai.

½ PENSION et PAUSE MERIDIENNE : Le Conseil Départemental s'est engagé à faire fonctionner une restauration « chaude ». La pause méridienne sera d'une durée d'1h30. Ce temps de récréation pourra être vécu comme long par certains élèves (pas de jeux de ballons, pas d'ateliers, pas de CDI, pas d'AS, pas de regroupement d'élèves). Si certains d'entre vous, qui en ont la possibilité, souhaitent que leur enfant devienne externe pour la période, cela sera possible à condition d'en faire la demande préalable auprès de l'intendance du collège.

ATTENTION :

Certaines familles auront fait le choix de ne pas faire revenir leur enfant au collège. Un changement de décision allant vers le retour au collège ultérieurement sera subordonné à un avertissement préalable de l'administration du collège par la famille (48 heures avant l'éventuel retour). Le collège vérifiera la possibilité de ce retour en fonction des places vacantes disponibles et en fera part à la famille. Aucun élève ne sera accepté en dehors de cette démarche.

Très cordialement

Jean Pierre PUJO

Principal